

LES "JUVENES" DE SALDAE

d'après une inscription métrique

La découverte du texte que nous nous proposons d'étudier remonte déjà à 1910. C'est au cours des travaux de construction d'une villa, rue de la Poudrière (aujourd'hui, rue Andreone-Henri), à Bougie, que la pierre sur laquelle l'inscription est gravée a été mise au jour. M. Vel, Conservateur du Musée, l'a signalée à M. Albertini, directeur des Antiquités de l'Algérie, en décembre 1924, et lui a consacré un article dans l'*Echo de Bougie* du 12 avril 1925. M. Albertini, qui a lu le premier le texte sur un estampage et en a donné une traduction provisoire, citée dans l'article mentionné plus haut, a eu l'obligeance, en me communiquant estampage et notes déjà prises par lui, de me permettre d'éditer ce texte avec les remarques d'histoire et d'archéologie qu'il me paraît comporter (1) :

(1) M. Albertini a eu en outre l'obligeance, dont je le remercie, d'examiner à nouveau la pierre au cours d'un de ses récents voyages. Elle se trouve au Musée de Bougie, mais dans une situation telle que la lecture directe en est extrêmement difficile et n'ajoute rien — au contraire — à la lecture de l'estampage.

NUMINIBVS IVVENES OB PVL SVM MOENIBVS HOSTEM
MAXIMO CAELICOLVM REGI IOVIS VMMO TONANTI
DE NOTATO GENI ET MAURAE DECORATAE TRIUMFO
CENTVRIVS VOTO SIMVL ET FANNIA PROLES
HIMERIVS PARITER PARITER RE BURRO CREATVS
ET DVO CONCORDES IVLII FELICISSIMI SEMPER
EX SVA NON PARVA CONLATA PECVNIA FRATRES
HAS SEDES LAETI STATVUNT QVO SE DERET ALMA
STAT VIRTUTE FREMENS VLTRIX VICTORIA DIVA
QVAE QVE SVO NVTV SPVM PACIS LAETA PROMITTIT
STAT QVOQVE PRO TEMPLIS ALACER CYLLENIVS ISTIS
CONSECRATQVE LOCVM ET VOTVM DEVOVET ARIS

*Numinibus, juvenes ob pulsum moenibus hostem,
Maximo Caelicolum regi Jovi summo Tonanti,
denotato gen(t)i et Maurae decoratae triumpho,
Centurius voto simul et Fannia proles,
Himerius pariter pariter Reburro creatus
et duo concordēs Julii Felicissimi semper,
ex sua non parva conlata pecunia, fratres,
has sedes laeti statuunt quo sederet Alma.
Stat, virtute fremens, ultrix Victoria diva,
Quaeque suo nutu spem pacis laeta promittit ;
Stat quoque pro templis alacer Cyllenius istis
Consecratque locum et votum devovet aris.*

La pierre gravée mesure 1 m. 17 de longueur, 0 m. 52 de hauteur et 0 m. 18 d'épaisseur. C'est du mauvais calcaire. Le champ épigraphique présente des défauts qui apparaissent sur l'estampage :

ligne 3 : gen i,

ligne 8 : SEDERET est coupé en deux : SE DERET.

Les lettres de 0 m. 02 à 0 m. 05 sont de gravure médiocre et de formes irrégulières. De part et d'autre du champ épigraphique, la pierre offre une marge de 0 m. 15 à gauche, 0 m. 10 à droite. Cette marge, en légère saillie, brute et fruste, était peut-être recouverte de maçonnerie et l'inscription aurait été encastrée en creux au fronton, par exemple, d'un édifice. Nous reviendrons là-dessus tout-à-l'heure.

Malgré la médiocrité de la gravure et le mauvais état de la pierre la lecture du texte est assez sûre (1) et nous verrons que s'il y subsiste des obscurités, elles proviennent en grande partie, de la maladresse du talent poétique de l'auteur.

Pour rehausser, en effet, la valeur de son offrande, il a voulu composer des hexamètres qui pour ne pas être irréprochables, ne manquent cependant pas absolument de valeur littéraire. La correction rythmique toutefois laisse à désirer : Sur 12 vers dont se compose l'inscription, seuls 4 vers : 1^{er}, 9^e, 11^e, 12^e, sont corrects, en admettant un hiatus au 3^e pied du 12^e : *locum et...*

Quatre vers ont une faute (4^e, 5^e, 8^e, 10^e), l'un d'eux, le 5^e :

Himerius pariter pariter Reburro creatus

qui est peut-être imité de Virgile :

Evandrus pariter pariter Trojana juvenus (2),

est fautif par suite de l'entrée dans le vers d'un nom propre qui détruit le dactyle du 5^e pied : *Reburro*.

(1) Quelques ligatures sont à signaler :

l. 3, GEN ligature de N et de T (à moins que le T n'ait disparu dans un défaut de la pierre).

l. 3. MAVRAE, ligature de A et de V.

l. 8. ALMA, ligature de M et de A.

(2) *Eneide*, VIII, 545.

Dans les quatre vers qui restent une faute est de même origine. C'est au 6^e vers la présence de : *Julii Felicissimi*.

Le 2^e vers renferme deux fautes.

Quant aux vers 3 et surtout 7, ils sont réellement inscandables.

Des réminiscences de Virgile se trouvent au 2^e vers : *Caelicolum regi* (*Eneide*, III, 21).

Au 5^e vers, déjà signalé plus haut. (*Eneide*, VIII, 545).

Au 7^e vers : *Et Fannia proles*, rappelle : Virgile. (*Eneide*, VII, 691), *Neptunia proles*.

Au 12^e vers : *Votum devovet aris*, (*Eneide*, XII, 234) : *Se devovet aris*.

De ce rapide coup d'œil jeté sur la métrique du morceau, il ressort que, c'est lorsque l'auteur veut atteindre certaines précisions, ou insérer des noms propres dans ses vers, ou encore utiliser une formule en quelque sorte traditionnelle « *ex sua... conlata pecunia* », qu'il commet le plus de fautes. Lorsqu'il s'agit au contraire de décrire ou d'interpréter comme nous le verrons plus loin, une représentation imagée, il ne manque pas d'un certain souffle poétique, et les derniers vers depuis « *Stat virtute fremens...* » jusqu'à la fin, sont assez bien venus.

Mais l'intérêt du morceau resterait assez mince s'il résidait tout entier dans ses qualités littéraires.

Le texte pose par ailleurs un certain nombre de questions auxquelles il convient d'essayer de répondre.

La dédicace est faite par les « Juvenes » de *Saldæ* (1), selon toute présomption, aux dieux : à Jupiter, à la « gens Maura ».

La raison de l'offrande est donnée dès le premier vers :

« *ob pulsum moenibus hostem* »

(1) Le nom antique de Bougie est *Saldæ* (Plin. H. N. V, 20). D'après Plin (*loc. cit.*) et les inscriptions (C. I. L. VIII, 8929, 8933, 8937 = 20681) *Saldæ* est une colonie d'Auguste et son nom complet est sans doute : *Colonia Julia Salditana*.

C'est donc à la suite d'une victoire remportée sur un adversaire qui avait tenté l'assaut de leur ville que les « juvenes » de Saldae ont offert cet ex-voto.

Quels sont ces juvenes ?

Faut-il prendre ce terme au sens classique d'hommes en âge de porter les armes et faut-il admettre ici que la population mâle de la Colonia Julia Augusta Salditana a été appelée à la défense de sa ville par les magistrats municipaux comme nous en voyons le droit reconnu aux décurions d'Osuna, dans la lex coloniae Genetivae Juliae ? (1).

Il est à peu près hors de doute que s'il s'agissait ici de la mobilisation d'une partie aussi importante de la population nous verrions d'autres mentions figurer sur la dédicace ; ou bien l'ordo decurionum, ou bien les magistrats, à côté des habitants (2). En outre, la façon dont certains des dédicants sont nommés permet d'inférer qu'il s'agit là de jeunes gens et pour ainsi parler de fils de famille :

Fannia proles, Reburro creatus.

Enfin le terme *fratres* (3), appliqué aux différents personnages ne laisse plus guère de possibilité de douter que ces « juvenes » ne fassent partie d'une association ou *collegium*, et que l'offrande ne soit faite par une catégorie bien déterminée de la population de Saldae.

(1) Lex Coloniae Genetivae Juliae. C. III. Quicumque in col(onia) Genet(iva) Ilvir prae(lectus) ve j(ure) d(icando) praeerit, eum colon(os) incolasque contributosque quocumque tempore colon(iae) fin(ium) defendend(orum) causa armatos educere decurion(es) cen(suerint), quot m(ajor) p(ars) qui tum aderunt decreverint, id e(i) s(i)u(ae) l(raude) s(ine) l(acere) l(iceto).

(2) Cf. C. I. L. XI. 4589. Dédicace faite « Sex viris, juvenibus, collegiatis et populo utriusque sexus. »

(3) Il paraît difficile de rapporter *fratres* à *duo concordēs Julii Felicissimi semper* ; d'abord, parce que deux frères, normalement, ne portent pas le même surnom, ensuite parce que *fratres*, rejeté après la formule consacrée *ex sua pecunia*, semble être mis ainsi en opposition à tous les personnages.

Des *collegia* de cette sorte, nous en connaissons par de nombreuses inscriptions réparties dans tout l'Empire et plus fréquentes dans les régions du Rhin et du Danube. Unions amicales de jeunes gens, à l'origine, ces associations ont constitué, à une époque mal déterminée, mais sûrement postérieure à la fondation de l'Empire, des collèges sur l'organisation desquels l'épigraphie nous fournit quelques renseignements (1).

En principe, leur rôle était de procéder à des jeux : *lusus juvenalis* est une expression qui revient souvent sur les inscriptions. Mais ils ont pu jouer aussi un autre rôle que nous verrons plus loin.

On a pu croire longtemps que ces collèges n'existaient pas en Afrique (2). Mais des découvertes récentes, antérieures même à celle qui nous occupe, avaient cependant apporté déjà quelques lumières sur la question.

Une inscription de Tébessa (3) mentionne des « *juvenes utriusque adfectionis* », mais le sens de ce mot *adfectio* est discuté. M. Gsell y verrait volontiers un synonyme du mot « *studium* » employé fréquemment en épigraphie pour désigner un collège ou une association, et l'inscription ayant été trouvée dans des thermes, comme nous savons par un autre texte (4) que des « *gymnasia* » étaient donnés à jours fixes dans les thermes de Tébessa, on pourrait voir dans ces deux *adfectiones* de véritables « associations sportives ».

(1) La Numismatique aussi. Cf. Rostovtsew. Rev. de Numismatique 1898, pag. 271 — 286 ; 457 — 477.

La bibliographie de la question est complétée par l'ouvrage de Della Corte : *Juventus* (1924), où l'auteur avant d'étudier les *Juvenes* de Pompeï, rassemble ce que nous savons sur ces associations en général. Pour l'Afrique, d'ailleurs, sa nomenclature est incomplète.

(2) Telle est l'affirmation de H. Demoulin. « *Les collegia juvenum dans l'antiquité* », Louvain, 1897, p. 9 en particulier. Cf. aussi Jullian, Dahremberg et Saglio, art. *Juvenes*.

(3) C. I. L. VIII, 1835 = 16509 et Gsell. *Inscr. lat. de l'Algérie*, 3080.

(4) *Inscr. lat. de l'Algérie*, 3040.

La découverte d'une inscription de Lamta (Tunisie) avait fait donner aux « juvenes » d'Afrique un caractère particulier. Il est question sur ce titre de la dédicace faite par la « Juventus Cur(iae) Ulp(iae) » à son « patronus » (1). Les curies africaines seraient-elles divisées en deux catégories :

- les seniores (2),
- les juniores ou la juvenus ?

Plutôt que de supposer ainsi une organisation de curies qui serait unique dans l'Empire romain et dont nous n'avons pas de preuves épigraphiques certaines, ne vaut-il pas mieux admettre l'existence à côté des curies, composées du corps des citoyens, de groupements de jeunes gens, fils des membres de la curie, et possédant une organisation particulière.

C'est la conclusion à laquelle aboutit M. Gsell en commentant une inscription des environs de Sétif (3). Ces associations de jeunes gens, ces « collegia », sont dirigées ou présidées par des personnages parfois considérables de la cité qui prennent le nom de *patronus* (4), terme assez général, mais aussi d'*aedilis* (5), de *quastor* (6), de *magister* (7) ou de *curatores* (8). Dans l'article de la

(1) Cagnat, *Bull. du Comité*, 1895, p. 69 = C.I.L. VIII, 22901 (Corrigée, en 1896. *Année épigr.* 1896. n. 32).

(2) C. I. L., VIII, 2714. Inscription de Lambèse mentionnant les Seniores Curiae Sabinae. M. Gsell pense que ce sont des dignitaires de la curie, leur nombre ne devant probablement pas excéder quatorze. (*Bull. du Comité.*, 1909, p. 183)

(3) Gsell. *Bull. du Comité*, 1909, p. 183. R(es) p(ublica) Med(... P(ublius) Aufidius) Aufidianus et L(ucius) Arrunt(ius) Celsus, majores juvenum d(e) suo fec(erunt) a(nno) p(rovinciae) CC IIII (243 ap. J.C.).

(4) Cf. plus haut l'inscription de Lamta. Cagnat. C *Bull. du Comité* 1895, p. 69) — ou encore C. I, L. X, 5928.

(5) C. I. L. XIV., 2636.

(6) C. I. L. XIV., 409 (Ostie).

(7) C. I. L. IX., 4520. — IX. 4883.

(8) C. I. L. XI., 3123. — II. 2008.

Revue de Numismatique que nous avons cité plus haut, M. Rostovtsew, passant en revue les titres que portent les chefs de ces collèges, émet l'hypothèse que ces associations n'avaient pas seulement pour but de procéder à des jeux, mais avaient aussi un caractère militaire (1). Il fait reposer cette hypothèse sur l'existence à la tête des « juvenes », non seulement de *magistri*, mais de *praefecti*. Or, fait-il remarquer, à la suite de Waltzing (2), le *praefectus* ne figure que dans les collèges des *fabri*, *centonarii* et *dendrofori*, tous organisés militairement. A l'appui de cette hypothèse, il cite une inscription : *duxit colle(gium) s(upra) s(criptum) in ambulatorio* (3), qu'il traduit ainsi : il présida aux manœuvres, à l'entraînement militaire du collège, mais comme il s'agit ici d'un *collegium* de « fabri », c'est-à-dire d'ouvriers en bâtiment, organisés spécialement en vue de la lutte contre les incendies, le texte cité n'est pas probant pour les *juvenes*, mais pour le rôle des *praefecti*.

Il signale en outre que ces *praefecti* sont presque toujours d'anciens militaires (4) et que cette qualité d'anciens militaires les *curatores* et les *magistri* la possèdent aussi bien souvent (5). Cette affirmation se trouve vérifiée par des inscriptions d'Afrique découvertes postérieurement à l'article de M. Rostovtsew.

1° A Cuicul (6), une inscription mentionne C. Julius Crescentius Didius Crescentianus, chevalier romain, qui, ancien tribun de la cohorte des Sardes, sans doute de la

(1) Cf. sur ce sujet, Cagnat, *De municipalibus et provincialibus militibus in imperio romano*.

(2) Waltzing. *Etude sur les corporations*, etc. I. p. 352 sq.

(3) C. I. L. III. 3438.

(4) C. I. L. X. 1493. III, 4045, suppl. p. 1746.

(5) *Curatores*. C. I. L. X. 6555. — XI. 4371. — *Magistri*. C. I. L. IX. 4753 — 4885 — 4883.

(6) Cagnat. *Rev. des Et. anciennes*, 1920, p. 100.

2^e cohorte qui tient garnison en Mauretanie (1), est « praefectus juventutis » de la Colonie de Cirta.

2^o A Thuburnica (2), en Tunisie, C. Herennius Festus, vétéran de la X^e légion Fretensis est appelé « praefectus tironum in Mauretania, praefectus juventutis ». Après avoir fait l'instruction militaire des conscrits en Maurétanie, il a pris sa retraite à Thuburnica et il termine une carrière déjà longue (il a 75 ans) en se consacrant, d'une part aux affaires municipales (il est duumvir pour la 2^e fois à sa mort), et d'autre part à l'instruction militaire des jeunes gens de sa ville.

Le texte de Saldae dont nous nous occupons vient achever la confirmation de ce rôle militaire rempli par les « juvenes ». Dans une situation dangereuse pour leur cité, ils ont défendu les remparts de leur ville et repoussé l'ennemi (3).

Mais si ces dédicants font partie d'un collège, quelle qualité ont-ils pour faire la dédicace ?

Ils sont six — ils sont dits « fratres ». Il ne faut pas donc voir en eux des personnages comme ceux dont nous avons parlé plus haut, personnages importants de la cité et qui dirigent ou président le collège. Ce terme de « fratres » est d'autant plus curieux que le rapprochement s'impose avec un texte de Poetovio, en Pannonie, où, parmi les dignitaires d'un collège de « Juventus », il est

(1) Cagnat. *Armée romaine d'Afrique*, p. 245.

(2) *Bul. du Comité*, 1920. CLXXVII.

(3) Il n'est pas inutile de rapprocher de ce texte, différents passages de Tacite où il mentionne un rôle semblable rempli par les habitants de quelques cités de l'Empire au 1^{er} s. ; *Hist.* II. 41. Juventus Aeduarum. *Hist.* II. 12. — *Hist.* III. 5. Juventus Novicorum. Mais Juventus doit être pris ici dans le sens d'hommes en état de porter les armes. Plus intéressante est la mention de la « juvenus Raetorum, sueta armis et more militiae exercitata. *Hist.* I. 68. (Cf. aussi *Annales* III, 43). Mais sauf l'indication donnée à propos des Rhétiens, il peut s'agir dans ces textes de Tacite de la population civile par opposition aux éléments embrigadés dans les corps de troupes auxiliaires.

question de deux *praefecti*, de deux *patres* et de trois *quinquennales* ou *quaestores* (2).

Cette mention des « *patres* » est fréquente dans les collèges religieux. Rencontrée ici, dans un collège de *Juventus*, elle justifie jusqu'à un certain point l'appellation de « *fratres* » que les membres du collège pouvaient recevoir.

Si d'autre part, nous rapprochons cette dédicace de *Saldae* de celle que nous avons citée plus haut et qui provient aussi d'Afrique (3) nous pouvons émettre l'hypothèse que le groupe des dédicants est formé par les « *maiores juvenum* » de *Saldae*, et si ce n'est pas un hasard, le nombre de six fait songer à la possibilité d'une organisation connue de l'Empire romain, sinon connue dans tout ses détails, les « *seviri equitum* ».

Une inscription de *Nepet* (1) mentionne un personnage qui est « *magister juvenum, sevir equitum, praetor juventutis* » et M. Rostovtsew en tire la conclusion « que la *juventus* de *Nepet* s'est organisée à la manière des *equites* de la capitale et a placé à la tête de chacune de ses « *sex turmae* » un *sevir* (2) ».

Nous sommes là, malheureusement, dans le domaine de l'hypothèse. La *Colonia Julia Salditana* a-t-elle voulu copier la Capitale, et Colonie d'Auguste, trouvons-nous trace chez elle de la réorganisation des *equites* par le fondateur de l'Empire ?

(1) C. I. L. III, 4045. *pro salute collegi Juventutis et Ulp. Marcellini et Ael. M[ar]celli praef. et Maximi et Ursi patres (sic) Gell. Marcellinus et P. Ant. Tertius et Ael. Valerius q(uin)q(uennales) ? coll(egii)s(upra) s(cripti) ex voto posuerunt...ino Marcell. Valeriu[s].*

(2) Gsell. *Bul. du Comité*, 1909, p. 183. « *Majores juvenum....* ».

(3) C. I. L. XI, 3215.

(4) Rostovtsew, *Rev. numism.* 1898, p. 463. Nous ajoutons, mais sans pouvoir en tirer une conclusion sur l'organisation de ces *juvenes*, qu'il semble bien que ces six dédicants soient groupés deux par deux : *Centurnius Siuul et Fannia proles, Himerius pariter pariter Reburro creatus, et duo concordēs Julii Felicissimi semper.*

Nous n'aurons pas avancé de beaucoup la solution du problème quand nous aurons signalé la mention sur une inscription de Bougie, postérieure sans doute, au règne d'Antonin, des « equites romani » à côté de l'ordre des décurions ! (1).

Du fait qu'elle est en vers, la dédicace ne peut même pas nous donner d'indications précises, tirées de l'onomastique.

Des six personnages qui figurent ici, trois ont des noms à forme de gentilices : Fannius et les deux Julii Felicissimi. Centurius et Himerius sont probablement des « signa » ou sobriquets. Le sixième est désigné par le cognomen de son père, Reburro creatus, le fils de Reburrus. Nous pouvons remarquer en passant sans d'ailleurs pouvoir en tirer de conclusion que ce cognomen se rencontre assez fréquemment dans l'épigraphie ibérique (2). Centurius est porté par un donatiste, mentionné par Saint Augustin (3), Fannius est fréquent dans le mode romain et en particulier en Afrique (4), Himerius se rencontre en Proconsulaire, notamment à Dougga (5).

Quant aux Julii Felicissimi, c'est un nom très répandu dans tout l'Empire (6), et qui est très naturel dans une Colonia Julia.

Tout ce que nous pouvons conclure c'est que, si les

(1) C. I. L. 8938 « ob dedicationem dec[urionibus] et eq[uitibus] r[omanis] victoria[torum] ternos sportulas distribuit et ludos circenses populo exhibuit. » La dédicace est faite en l'honneur d'une « Aurelia, Augusti liberta. »

(2) C. I. L., II, 2610. — II. 4143. — VII, 1193. Sur un diplôme militaire, un décurion est appelé : Reburrus Hispan. — VI. 1064.

(3) *Aug. Retract.* 2, 19. Peut-être faut-il corriger sur une inscription de Timgad, Centrius en Centurius. (Dessau. 9294).

(4) Gsell. I. L. A... (Cf. Index).

(5) *Bul. du Comité*, janv. 1925.

(6) Cf. en particulier. C. I. L., VII, 533, et Bücheler. *Carm. ep.* 465, l'épithaphe métrique trouvée à Aquae Sextiae (Aix-en-Provence) d'un Sextus Julius Felicissimus, membre des « juvenes ».

noms sont romains, ils sont portés par des africains, et le caractère de la dédicace ne peut laisser aucun doute à cet égard.

*
* *

La dédicace est faite aux dieux : « Numinibus » et nommément à Jupiter et à la gens Maura (1).

La mention de Jupiter, et surtout sous la forme où elle est faite « Maximo coelicolum regi Jovi summo Tonanti », n'est pas pour nous surprendre, étant donné qu'il s'agit ici d'une victoire remportée sur l'ennemi. Jupiter est, essentiellement, le dieu « propagator imperii », « triumphator » et c'est à son temple, au Capitole, que le général victorieux mène la pompe triomphale. Il est donc naturel qu'une inscription en quelque sorte triomphale mentionne en première ligne le dieu du triomphe, et les rapprochements possibles ne manqueraient pas, en Afrique et même à Bougie (2). Le fait est trop naturel pour nous arrêter. Plus intéressante est la mention de la « Gens Maura ».

L'épigraphie africaine mentionne à plusieurs reprises des Dii Mauri, et aussi une Dea Maura (3). Mais selon

(1) Nous adoptons la lecture *Genti Maurae*.

M. Gsell a élevé quelques objections contre cette lecture : la construction de la phrase est assez maladroite, *denotato genti et Maurae decoratae triumpho*, il faudrait *et genti Maurae*, de plus *denotato* est bien loin de *triumfo*. Il aurait préféré « *denotato geni[o]* » s'appliquant à Jupiter et *Maurae* aurait désigné la *dea Maura-Caelestis*.

Mais malgré le mauvais état de la pierre, il est impossible d'y voir un O, *geni[o]* et il faudrait admettre une omission de lettre, qui serait la seule du texte. *Genti* peut s'admettre au contraire grâce à une ligature NT. Au point de vue métrique la correction ne rendrait pas meilleur le vers déjà très mauvais.

(2) Cf. notamment C. I. L. VIII, 9324 (Cherchell) et 8924 (Bougie) deux inscriptions d'Aurélius Litua, gouverneur de la Maurétanie Césarienne, dédiées à Jupiter Optimus Maximus et aux autres dieux immortels après sa victoire sur les Bavares et les Quingentanei.

(3) C. I. L., VIII, 21665. Temple de Dea Maura à Albulae (Maurétanie Césarienne, à l'époque de Dioclétien en 299 Cf. La Blanchère, Musée d'Oran, pp. 21 et 36.

toute vraisemblance celle-ci pourrait être identifiée avec la grande déesse africaine « dea Caelestis ». L'indication de « Gens Maura » serait plutôt à rapprocher des différentes mentions de « genii » ou de « dii » locaux qui se rencontrent en Afrique (1).

A Constantine, une inscription mentionne le « genius populi Cirtae » (2). A Sétif figure le « Numen Mauro-rum Augustorum » (3). A Bougie, enfin, une inscription déclare : « Numini Mauretaniae et genio Thermarum gratias ago » (4).

Le mot dans la langue administrative signifie « tribu » et en Afrique, c'est le nom que porte la fraction d'indigènes qui n'a pas encore reçu l'organisation de la « civitas » (5).

Ici, bien entendu, puisqu'il s'agit de la population d'une colonie, « gens » ne peut être pris dans ce sens. Il faut donc comprendre : la race Maure, la nation Maure, l'ensemble des indigènes originaires de la Maurétanie. Mais au lieu d'employer comme d'ordinaire, en ce cas, le terme de genius ou de numen, ici, c'est la nation elle-même qui est divinisée.

Il est bien certain que les « juvenes » de Saldae sont des Africains et leur patriotisme, après l'hommage rendu au dieu suprême de Rome, mentionne avec fierté le triomphe éclatant qui couvre de gloire leur nation. Pour

(1) Cf. à Aumale « Auzio deo ». C. I. L., VIII, 9014. — Cf. aussi les « dii patri ». C. I. L., VIII, 21486. *Diis patriis et Mauris conservatoribus Aelius Aelianus, v. p. praeses provinciae Mauretaniae Caes. ob prostratam gentem Bavarum Mesegneitisium praedasque omnes ac familias eorum abductas votum solvit.*

(2) C. I. L., VIII, 6948.

(3) C. I. L., VIII, 20252.

(4) C. I. L., VIII, 8926. Cette inscription a été trouvée à 100 mètres environ de l'inscription des « juvenes ».

(5) Gsell et Joly. Khemissa. *Genio Gentis Numidia Sacrum. Gentis* est pris ici dans le sens restreint de tribu. Mais l'emploi de *Genius* est à noter.

être romanisés, comme l'indiquent certains de leurs noms et leur dédicace à Jupiter, ils restent fidèles à leur origine. Ils sont fiers d'attribuer à la race maure la gloire militaire qu'ils ont acquise, et d'élever un monument à cette race, monument qui, d'après les termes employés « *decoratae triumpho* » serait de l'ordre de ces statues laurées décernées par le Sénat de Rome en guise d'« *ornamenta triumphalia* » (1).

Quelle est donc la nature de l'offrande faite par les jeunes africains ?

« *Has sedes... statuunt quo sederet alma* ».

S'agirait-il ici d'un édifice ? Impression confirmée plus loin par « *stat pro templis istis* ». Peut-être de plusieurs, si le pluriel n'est pas emphatique comme nous inclinons à le croire.

Les dimensions de la pierre conviennent plutôt à un édifice de dimensions moyennes et l'on pourrait songer à quelque monument dans le genre de ceux que signalent des inscriptions de Constantine (2). Les dimensions de la pierre, en effet, sa qualité, et la qualité de l'inscription, ne permettent pas, malgré l'affirmation du texte que la dépense a été élevée « *ex sua non parva conlata pecunia* », de croire à l'existence de grands édifices, de « *templa* ». Il s'agit peut-être d'une chapelle, renfermant les images divines dont nous allons parler et sous la forme de statues (sans doute de dimensions modestes), à moins encore qu'il ne s'agisse d'une scène sculptée en relief (3). Des monuments de ce genre nous ne pouvons guère nous les représenter que grâce à des inscriptions. Une inscription d'Aumale parle d'une Statue de « *Panthea* » placée

(1) Tacite, Agricola, LX. « triumphalia ornamenta et inlustris statuæ honorem et quidquid pro triumpho datur..... decerni..... jubet. »

(2) C. L. L., VIII., 6965, 6996, 7037, 7038, 7108 — 10867.

3) C. I. L., VIII, 9018.

entre une Statue de Jupiter Hammon et une Statue de Pluton.

Panthea Cornigeri sacris adjuncta Tonantis...

Ces divinités sont assises sur des « pulvinars ».

Enfin un fragment de relief provenant de Rapidum, et actuellement au Musée d'Alger, donne autour de l'Afrique personnifiée qui tient d'une main un vexillum, de l'autre une corne d'abondance une série de personnages, sans doute symboliques et probablement divins (1).

En tout cas, monument avec statues ou bas-relief, le texte doit être pris sans aucun doute pour une interprétation poétique de représentations figurées de divinités. Lesquelles ?

D'abord une divinité appelée simplement « Alma ». — « Quo sederet alma ». L'épithète d'alma est appliquée en général à une divinité nourricière : Cérès, par exemple ou Tellus. Tibulle (2) qualifie ainsi la Paix qui « donne aux champs les moissons fertiles » et il la représente dans une attitude empruntée à la statuaire gréco-romaine. Alma sert à désigner aussi une déesse-mère, Vénus, mère d'Enée, reçoit souvent cette qualification. Toutefois, si l'on veut prendre le vers cité plus haut dans son sens littéral et admettre que la divinité est assise, on pourrait être tenté de voir en elle une divinité de la terre, et de la terre nourricière dont l'attitude traditionnelle est d'être assise avec un enfant sur les genoux, ou une corne d'abondance à la main. Mais si l'on remarque qu'il n'y a jusqu'ici en fait de divinité féminine mentionnée sur l'inscription que la « gens Maura », on peut être poussé à songer aux divinités « poliades », elles aussi représentées assises.

(1) Cf. E. Albertini. Bas relief de Rapidum. *Bul. Arch. du Comité*, 1920.

(2) Tibulle. *Elégies*, I, 10, 67.

At nobis, Pax alma, veni spicamque teneto,
Praefluat et pomis candidus ante sinus.

Si l'on prend garde que dans les vers qui suivent l'attitude des divinités est interprétée par l'auteur, on peut admettre que l'épithète d'alma désigne la « gens Maura », la mère des jeunes gens et qu'elle est assise dans une attitude de triomphatrice après l'action victorieuse.

Est-il possible d'aller plus loin dans l'interprétation ? Nous sommes d'avis qu'il s'agit ici de la représentation traditionnelle de l'Afrique, sous les traits d'une femme assise et coiffée de la dépouille d'éléphant. Les représentations de ce genre ne manquent pas, et chose curieuse, malgré les affirmations de Pline l'ancien (1), l'épigraphie africaine ne mentionne pas de déesse à qui, l'on puisse avec sûreté rapporter ces représentations.

Les vers suivants sont, plus évidemment encore, l'interprétation de gestes et d'attitudes de statues :

« Stat, virtute fremens, ultrix Victoria diva. »

Il s'agit ici, manifestement, d'une représentation de la Victoire. Debout, les ailes ouvertes, comme prête à s'élancer vers de nouvelles luttes et de nouveaux triomphes, frémissante d'ardeur guerrière, telle était une des représentations traditionnelles de la Victoire dans l'antiquité, telle pouvait être la statue élevée par les « juvenes de Saldae ». Telle se présente une statuette de la Victoire trouvée à Constantine (2).

Cette statue (ou peut-être cette statuette) se dresse-t-elle aux côtés de la gens Maura ? Ne serait-elle pas plutôt comme nous le voyons par une autre découverte de Cons-

(1) Pline H. N. XXVIII. 5, 2. In Africa nemo destinat aliquid nisi praefatus Africam, in ceteris vero gentibus deos ante abtestatur ut velint.

Voir à ce sujet : Gsell et Ioly. *Announa*, p. 38 : buste en bronze d'une femme coiffée d'une dépouille d'éléphant.

Cf. *Rev. Arch.*, 1871, t. 1. p. 380. Bronze de Berrouaghia. Cf. aussi à Cherchell. Tête de femme coiffée d'une dépouille d'éléphant... Gsell. *Comité*, 1916, p. 54-57, pl. IX : *Comité*, 1916, p. 171.

(2) *Musée de Constantine*, pp. 40-98, pl. 8.

lantine une statuette dressée sur la main de la divinité-mère ? Un inventaire épigraphique mentionne en effet un « Jupiter Victorieux... tenant dans la main droite un globe en argent et une victoire portant une palme... et une couronne..., et dans la main gauche une haste d'argent » (1).

Rien ne nous permet de répondre à cette question. Mais pour interpréter le geste de la victoire, geste qui promet l'espoir de la paix « quaeque suo nutu spem pacis laeta promittit », peut-être faut-il admettre que cette victoire tient dans la main un attribut de la Paix, une corne d'abondance, par exemple. Cela n'a rien d'impossible car les représentations de la Paix et celles de la Victoire sont parfois fort voisines.

Troisième représentation d'une divinité : Cyllénus, épithète de Mercure, fréquente en poésie et en particulier chez Virgile et chez Ovide.

La présence de Mercure n'est pas pour trop nous surprendre et si nous voulons énumérer les raisons qui peuvent expliquer sa présence ici, en voici les principales :

Son culte, d'abord, est très répandu en Afrique et il est une des divinités les plus fréquemment rencontrées dans l'épigraphie ou la statuaire africaines (2).

Il est peut-être ici le patron religieux des juvenes de Saldae. Les collegia de juvenes ont, en effet, une divinité protectrice du collège dont ils célèbrent le culte. C'est, en général, Hercule ou Honos et Virtus (3), mais une tessere de Velletri nous indique que les « juvenes Velleterni » ont pour patron Mercure (4). Ce patronage se jus-

(1) Dédicaces de victoires de bronzes, à Rusicade, C. I. L., 7983, Calama, 5290, Macomades, 4764.

(2) Gsell, *Hist. ancienne de l'Afr.*, t. iv, p. 330.

(3) A Constantine, nom de la colonie : Colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis.

(4) Rostovtsew. *Rev. num.*, 1898, p. 272. « Mercure de face, regardant à gauche, tenant dans la main droite la bourse et dans la gauche la caducée. »

tilie si l'on songe que Hermès, le Mercure grec est le dieu de la palestine et des gymnasia, que par conséquent, il est naturel qu'il dirige des sociétés de gymnastique et de jeux — comme celle des juvenes en temps ordinaire.

Cela reste du domaine de l'hypothèse. Une épithète de Mercure, peut expliquer davantage sa présence dans une offrande qui célèbre une paix victorieuse. C'est celle de « pacifer » qui se rencontre chez les poètes. C'est le Dieu qui annonce la paix — mais il a en outre ici un rôle très précis —. Il se tient devant les temples, c'est-à-dire à l'endroit même où s'élève l'autel du sanctuaire, où se font les sacrifices et se déposent les offrandes :

« Consecratque locum et votum devovet aris » (1).

Il joue donc ici un rôle d'intermédiaire entre les dédicants et la divinité. Sur cet autel, en avant des temples, Mercure après avoir consacré l'emplacement où s'élèvent les sanctuaires présente l'offrande des juvenes. A quelle divinité ? A celle qui occupe dans la dédicace et sans doute aussi dans l'ex-voto la place d'honneur, à Jupiter. Et cela est tout-à-fait un rôle départi à Mercure par ses fonctions. Ces fonctions, elles sont énumérées par une inscription métrique d'un hermes d'Albano, et Mercure, appelé, là aussi, Cyllenius, y est qualifié de

« Jovis nuntius et precum minister » (2).

Mercure est chargé de transmettre à Jupiter l'offrande et les témoignages de gratitude des vainqueurs de Saldac.

*
* *

Cette victoire, est-il possible de la situer historiquement et pourrions-nous espérer retrouver les circonstances dans lesquelles elle a dû être remportée ?

(1) Ovide, *Mét.*, 14, 14, 291 ; Manilius, 1,30. — 2,440,943.

(2) Bucheler. *Carm. epigr.*, 1528.

Nous allons voir qu'il n'est pas facile de répondre à ces questions. Peut-être cependant, en posant les données de ce petit problème, pourrons-nous approcher sinon d'une certitude, du moins d'une vraisemblance.

La difficulté résulte de ce que, exceptionnellement, aucun élément de datation ne figure sur l'inscription : ni mention d'empereurs, ni indication précise de date selon l'ère provinciale, comme il arrive fréquemment en Maurétanie. Nous sommes réduits aux conjectures.

D'après la qualité des dédicants, Maures Romanisés, nous pouvons admettre que leurs adversaires sont de ces peuplades de la Kabylie ou du Tell qui, tout au long de la période romaine de l'histoire de l'Afrique ont échappé à la domination romaine.

Périodiquement, et surtout aux époques de troubles politiques ou militaires, ces peuplades, Bavares, Quingentanei, pour ne mentionner que celles qui figurent chez les auteurs et sur les inscriptions, se répandent dans les régions soumises à l'occupation romaine, pillent, ravagent, détruisent les travaux d'art et forcent même parfois les villes (1).

Autour de Saldac, en particulier, le pays était loin d'être sûr. Des brigands infestent les routes. En 152, sous le règne d'Antonin, à un moment, il est vrai, où a lieu une grosse expédition militaire en Maurétanie (de 144 à 152) un ingénieur de la III^e légion envoyé avec une escorte de Lambèse à Bougie pour surveiller la construction d'un aqueduc est attaqué en route, blessé et dépouillé par des brigands (2).

Cependant, il s'agit ici d'autre chose que de voleurs de grands chemins qui, assez audacieux pour attaquer une troupe, n'oseraient tout de même pas assiéger une ville.

(1) Cf. Cagnat. *L'armée romaine d'Afrique sous les empereurs*, L. I., chap. I et II.

(2) *Inter vias latrones sum passus, nudus, saucius evasi.* (C. I. L., VIII, 2728).

Une inscription de Ténès mentionne une incursion par mer des « Baquates » (1), venus sans doute de Maurétanie Tingitane. Il ne semble pas qu'il puisse s'agir ici d'une incursion de pirates, mais notre texte laisse plutôt entrevoir une guerre plus longue suivie d'une paix assez stable, telle qu'elle peut résulter d'une défaite grave de l'ennemi.

De plus à cet égard une indication précieuse nous est fournie par l'emplacement où la pierre a été trouvée. Entre les deux hauteurs de Moussa et de Bridja sur lesquelles la ville romaine de Saldae s'étendait, se glisse par une vallée assez étroite un cours d'eau qui se jette au fond du port. C'est le point faible de la ville. Partout ailleurs les murailles sont rendues plus fortes par des escarpements naturels, par là au contraire, un assaillant venu de l'intérieur arrivait de plain-pied dans la ville et devait se heurter à des obstacles moindres. L'étude des lieux peut permettre d'inférer que les assaillants sont bien venus par terre, et que l'inscription se trouvait sur un monument commémoratif élevé à l'endroit même de l'enceinte où la victoire a été remportée (2).

Cette victoire nous croyons qu'il est possible de la rapporter à l'une ou à l'autre des deux périodes suivantes :

1° Autour de 253, l'insurrection règne dans tout l'Afrique. Pour ne parler que de la Maurétanie Cesarienne, en 255, un personnage d'Auzia, commandant un corps

(1) C. I. L., 9663. Cf. Cagnat, *op. cit.* ; p. 55, n. 1 et 5. (Mommsen *Rom. Geschichte*. V. p. 639, note 3).

(2) Il a pu arriver cependant que cette inscription ait été déplacée et qu'elle ait tout d'abord figuré sur le Forum de la ville, Forum mentionné par des inscriptions. Cf. Gsell, *Atl. archéol.* f. 7 n° 12. Toutefois il ressort du plan de la ville que le rempart antique passait à proximité, et que le Forum devait être à quelque distance, vers l'Eglise actuelle. Dans le voisinage immédiat de l'inscription étaient des thermes. C. I. L., VIII, 8926.

de cavalerie maure est appelé « Defensor provincia suae » (1).

Cette insurrection semble avoir pris naissance dans le massif des Babors (2). Ce sont les Bavares, de la région de l'Oued-Sahel, fleuve dont la vallée aboutit à la mer au voisinage immédiat de Bougie. Les Bavares se joignirent aux Quinquegentanei que l'on considère en général comme originaires de la grande Kabylie et de la région située immédiatement à l'Ouest de Saldae.

Saldae se trouvait placée entre les deux principaux foyers de l'insurrection. Comme les insurgés, d'après une inscription très importante de Lambèse (3), dirigèrent leurs efforts vers la Numidie et arrivèrent jusque dans la région de Mila, d'où ils furent rejetés en Maurétanie Césarienne, Saldae aurait pu être assiégée lors de la marche des Quinquegentanei de l'Ouest vers l'Est. Au surplus, la Maurétanie Césarienne (4) fut elle aussi ravagée et une inscription d'Aumale (5) datée de 260, mentionne la prise de Faraxen, un chef rebelle allié des Bavares, dans la région d'Aumale.

C'est au cours de cette insurrection que Masqueray (6) place la prise et la destruction du Municipi de Rapidum (aujourd'hui Sour Djouab à 30 kilomètres à l'Ouest d'Aumale), M. Cagnat, par contre, préférerait placer cet événement au cours de la nouvelle guerre qui eut lieu vers 289 — une trentaine d'années plus tard —.

(1) C. I. L. VIII., 9045.

(2) Cf. Cagnat, *op. cit.* ; p. 62.

(3) C. I. L. VIII, 2315.

(4) Voir sur ce sujet l'article de M. Carcopino. *L'Insurrection Africaine de 253 d'après une inscription de Miliana récemment découverte* (*Revue Africaine*, 1919, p. 369). La période des troubles a dû s'étendre jusque vers 262 et la Maurétanie Césarienne n'être pacifiée qu'à cette date.

(5) C. I. L. VIII, 9047.

(6) *Bullet. de Corr. Africaine*. I. p. 255 et sq.

2° Cette fois-ci l'affaire dut être plus chaude que la précédente.

La vallée de l'Oued-Sahel en fut le théâtre : une inscription (1) mentionne la restauration d'un pont par Aurélius Litua — Praeses provinciae Mauretaniae —. Les hostilités, si nous nous reportons aux documents que nous possédons paraissent s'être étendues vers une région assez méridionale : Les « Babari transtagnenses » mentionnés sur une inscription de Cherchel (2) sont sans doute des indigènes de la région du Chott-el-Hodna et sans doute faut-il lire « Barba[r]i transtagnenses ». Toutefois une campagne contre les Quinquegentanei, faite par Litua a dû se dérouler en Kabylie, par conséquent à proximité de Saldae (3) et c'est dans cette ville préci-

(1) C. I. L., VIII, 9041. « pontem belli saevitia destructum nunc reddita pace per Aurelium Lituum v.p.p. restitutum. (251 de l'ère provinciale. 290 après J.-C.)

(2) C. I. L., VIII, 9324.

(3) C. I. L., VIII, 8924. J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Junoni ceterisque diis immortalibus gratiam referens quod coadunatis secum militibus *dd nn* invictissimorum Augg. tam ex Mauretania Caes. quam etiam de Sitifensi adgressus Quinquegentaneos rebelles caesos multos etiam et vivos adprehensos sed et praedas acta repressa desperatione eorum victoriam reportaverit Aurel. Litua v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae M(auretaniae) Caes(ariensis). Tel est le texte donné par Wilmanns au Corpus. En réalité la première partie du texte (lignes 2-5) jusqu'à « *dd nn* » n'a pas été collationnée par l'éditeur car elle avait disparu. Or, en 1926, il a été recueilli à Bougie un fragment d'inscription qui est une partie du début de l'inscription précédente :

O M
TERISQ · DIIS
IBVS · GRATM
VOD COADVNA
TIBVS DDNN

Il faut donc rétablir de façon certaine les lettres O. M., corriger *gratiam* en *gratum* (ligature V M) et signaler en outre que le 1^{er} D et le 2^e N ont été martelés. Il s'agit évidemment là des mesures d'abolition de la mémoire de Maximien.

C'est sans aucun doute à cette époque qu'il faut situer l'inscription d'Aqua Frigida (C. I. L., VIII, 20215. *Atlas archéologique*, 7, 61), qui commémore la restauration par Aurelius Litua, sous le règne de Dioclétien d'un « *Centenarium* ». Il s'agit là d'un fort situé à 20 kilomètres environ à l'Est de Bougie, il faisait partie d'un système de postes et de fortins qui surveillaient la région des Babors.

sément que le vainqueur, par une dédicace à Jupiter, à Junon et aux autres dieux immortels a célébré sa victoire.

Pour que la dédicace faite par un Gouverneur de la Maurétanie Césarienne ait été érigée en Maurétanie Sétifiennne, et à Saldae de préférence à la capitale Sétif, il faut, ou bien que le personnage ait été originaire de Saldae — ou bien plutôt que le lieu de la victoire ait été à Saldae même ou aux environs immédiats, et que, par conséquent, ce soit là que les résultats de la campagne heureuse contre les rebelles aient eu le plus grand retentissement. Que dit le texte épigraphique d'Aurelius Litua ? La campagne contre les Quinquegentanei s'est faite en rassemblant les troupes cantonnées en Césarienne et en Sétifiennne — et cette campagne fut riche en résultats, prisonniers et butin —.

Il y a là comme une indication de triomphe qu'il est intéressant de rapprocher du texte des juvenes :

« denotato triumpho »

Il dut y avoir à Saldae comme une reproduction en petit du triomphe dans la Capitale et le rapprochement des deux textes nous paraît plausible.

Nous avons d'ailleurs une dernière preuve que la guerre a sévi dans les régions voisines de Saldae, ce sont les mesures prises par Maximien.

L'insurrection commencée en 289, semble s'être prolongée jusqu'en 297 — et la victoire d'Aurélius Litua n'a sans doute pas été définitive. Maximien serait alors venu en Afrique (1) et après une campagne dans des montagnes d'accès difficile — peut-être le Djurdjura — il aurait réduit les Quinquegentanei. Il semble s'agir là d'une expédition offensive à l'intérieur de la Kabylie. En tout cas, le point d'appui des troupes impériales se

(1) *Incerti panegyricus Maximiano et Constantino*, 8.

trouva être Tupusuctu (Tiklat) à 15 kilomètres au Sud-Ouest de Saldae : une inscription mutilée de l'année 304 mentionne des greniers construits à Tupusuctu d'ordre des Empereurs Dioclétien et Maximien (1). Enfin une autre mesure qui doit dater de la même époque est la reconstruction du Municipe de Rapidum « ante plurima tempora... rebellium incursione captum ac dirutum » (2) ce qui prouve que sa destruction est d'un certain nombre d'années antérieure, et peut dater du début de l'insurrection de 289 — peut-être même de 253 —. Malheureusement sur cette question en l'absence de documents datés, nous ne pouvons espérer atteindre une précision plus grande.

Il en est jusqu'à un certain point de même pour notre texte. Rien ne nous permet d'affirmer que l'attaque de Saldae ait eut lieu lors de l'offensive des Bavares et des Quinquegentanei contre la Numidie en 259 — ou bien lors des insurrections qui ont duré de 289 à 303, date du triomphe de Maximien à Rome.

Toutefois pour les raisons indiquées plus haut nous préférons dater notre texte des environs de 291 — c'est-à-dire de l'époque des expéditions de Litua.

C'est à ce moment que les tribus indigènes de la montagne ont pu tenter d'enlever la ville qui a résisté par ses propres moyens et en particulier grâce à ses juvenes. C'est pour la secourir qu'Aurélius Litua a rassemblé les troupes de Maurétanie Césarienne et de Maurétanie Sétienne, c'est dans la ville sauvée que le Gouverneur, d'une part, a fait son acte de reconnaissance à Jupiter Capitolin et à Junon, divinités officielles, et les « juvenes » d'autre part à Jupiter, sans doute, mais aussi à leur patrie divinisée, à la « gens Maura ».

*
* *

(1) C. I. L., VIII, 8836.

(2) C. I. L., VIII, 20836.

Au terme de l'étude de ce texte, étude que nous aurions souhaitée riche de plus de précisions que, malheureusement, l'inscription n'en comporte, il convient de résumer ce que ce document nous apporte d'intéressant.

Par sa position géographique, la Colonia Julia Salditana se trouve exposée à des attaques venues des Bavares de l'Est ou des Quinquegentanei de l'Ouest. Mais ces attaques n'ont pas le caractère de simples coups de main dirigés contre des fermes, des villas isolées, des bourgs mal défendus. Ce sont de véritables guerres au cours desquelles les belligérants ne craignent point de s'attaquer à des villes fortifiées, comme l'était Saldae et réussissaient parfois à les enlever comme le prouve l'exemple de Rapidum.

Contre ces attaques et pour contenir ces peuplades remuantes, les Romains ont établi autour des massifs de la grande et de la petite Kabylie une série de postes, de villes fortes qui constituent un véritable *limes*, une frontière intérieure. Ce n'est pas tout. Nous avons ici la preuve qu'exposés à des attaques brusquées, les jeunes gens de ces villes, de Saldae en particulier sont appelés à y résister. A défaut des troupes régulières, en assez petit nombre d'ailleurs et de plus, dispersées dans les petits postes et occupées surtout vers les frontières extérieures de l'Empire, une organisation qui en temps de paix se consacre à des exercices de gymnastique, ou à des jeux athlétiques, joue le rôle de milice pour parer au danger en quelque sorte permanent qui menace la cité.

Nous pouvons entrevoir à travers notre texte une organisation peut-être comparable à celle des « equites » de la Capitale, dirigée par des sévirs ou bien par des *majores*, sorte de moniteurs, chefs de section, au nombre de six.

Ces « juvenes » ne sont pas seulement un groupement militaire, ils sont dans la cité un élément romanisé. Au milieu des peuplades indigènes qui, après avoir été sou-

prises, semble-t-il, au début du III^e siècle, période la plus florissante de la civilisation romaine en Afrique, commencent à s'agiter et à déchirer le pays de guerres intestines (1), ils représentent les idées romaines, la culture romaine, les cultes romains. Le latin qu'ils écrivent est correct, et l'emploi du mot « *denotatus* » dans le sens de remarquable, insigne, est peut-être le seul indice de provincialisme qu'il renferme (2). Les vers, nous l'avons vu, sont assez corrects et marquent un effort de précision et un sentiment poétique louables. Et cependant, sous cette culture romaine, le fond indigène subsiste et reparait. Comme bien souvent, c'est le sentiment religieux qui s'est le moins transformé. Les « *juvenes* » de *Saldae* élèvent un monument en l'honneur de Jupiter. Leur ville, qui est une colonie, possède peut-être un Capitole, mais au Jupiter romain, ils associent la « *gens Maura* » et non pas Junon reine, ni Minerve. Qui sait combien ce Jupiter lui-même, ce « *rex Caelicolum* », ce « *summus Tonans* » est différent dans leur esprit de Baal-Hammon-Saturne (3), le dieu suprême auquel tous les autres sont subordonnés ?

Dans une colonie romaine, dont l'origine remonte cependant à l'époque d'Auguste, dans un établissement ancien de Rome en Afrique, nous voyons persister sous le caractère romain les idées, les croyances indigènes. On y cultive les lettres latines et l'on essaie, avec une certaine habileté de traduire en vers l'expression des sentiments d'une joyeuse victoire. Mais cette romanisation tient surtout à l'organisation administrative ou muni-

(1) Mamertin. *Panegy. Genet.*, 17. *Furet in viscera sua gens effrena Maurorum.*

(2) *denotatus* est pris en général en mauvaise part. (*nota* : marque d'infamie). Chez Tertullien cependant il est pris dans le sens de remarquable, désigné par... (10. *a med.*) Chez Cyprien. (*hab. virg.* 19) : *denotanda et contractanda virginitas*. L'emploi de ce mot dans un sens favorable semble particulier au latin parlé en Afrique.

(3) A Aumale. Jupiter Hammon est appelé : « *corniger Tonans* ».

ci pale et à la langue. Le fond lui-même n'est pas sérieusement modifié. Ces citoyens romains ont peut-être lutté et vaincu, moins pour Rome, qui est loin, que pour leur nation — la nation Maure —. Romanisés assez pour résister aux Barbares des tribus, à ceux que Rome n'a jamais soumis, ils n'oublient pas, cependant, leur origine. Ils sont de la « gens Maura ». Il y a là un indice grave. Ces juvenes sont des Africains avant d'être des Romains. Que l'autorité impériale s'affaiblisse, que Rome semble se détourner de ces régions, les sentiments romains ne tarderont pas à s'effacer même parmi les populations les plus fidèles en apparence. L'aristocratie et l'Eglise catholique seront les derniers soutiens de l'idée romaine en Afrique et en Maurétanie surtout. L'affaiblissement de l'une, les dissensions de l'autre, ouvriront la porte à l'invasion des Barbares, mais s'il a suffi de quelques années pour anéantir la domination romaine en Afrique ne serait-ce pas que les éléments en apparence les plus romanisés n'ont jamais eu l'idée profonde qu'ils étaient des véritables Romains ?

L. LESCHI.
